

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 AVRIL 2016**

L'an deux mil seize, le lundi 11 avril 2016 à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Grainville sur Odon, en séance publique, sous la présidence d'Emmanuel MAURICE, Maire de Grainville sur Odon.

Membres présents : Emmanuel MAURICE - Patrick DENOYELLE - Didier DEGUETTE - Dominique BASSET - Didier LELIEVRE - Jean-Luc FAVREL - Richard ORHANT - Christel ROGER - Bertrand CAGNEAUX- Karine TRASSARD-DERDA.

Membres absents et excusés : Christèle DELAUNAY - Virginie JOBARD – Nathalie DRIAUX- Marie-Paule GERVAIS

Le conseil municipal est composé de 14 membres en exercice, 10 membres sont présents.

Secrétaire de séance : Dominique BASSET est élu secrétaire de séance

Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ET DU COMPTE DE GESTION 2015 - Délibération N° 2016-06

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES PREVUES : 689 036.73 €	DEPENSES REALISEES : 543 793.14 €
RECETTES PREVUES 689 036.73 €	RECETTES REALISEES : 588 960.48 €

Résultat cumulé 2014 : 153 381.76 €

Résultat de l'exercice 2015 : 45 167.34 €

Résultat cumulé 2015 à affecter sur le budget 2016 : 198 549.07 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES PREVUES : 79 782.00 €	DEPENSES REALISEES : 77 907.53 €
RECETTES PREVUES 79 782.00 €	RECETTES REALISEES : 46 670.34 €

Résultat cumulé 2014 : 6 418.58 €

Résultat de l'exercice 2015 : - 31 237.19 €

Résultat cumulé 2015 à affecter sur le budget 2016 : - 24 818.61 €

Dépenses engagées en 2015 non mandatées : 1 000 €

Besoin de financement : 25 818.61€

Avant de procéder à l'approbation du compte administratif, Emmanuel MURICE, Maire, quitte la salle

1. Après délibération, le conseil municipal (09 voix pour) approuve le compte administratif de l'année 2015

Le compte de gestion présente les mêmes résultats que le compte administratif en ce qui concerne les prévisions, les réalisations et les résultats.

2. Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité des membres présents (10 voix pour)

Objet : Affectation du résultat 2015 sur budget 2016 . Délibération N° 2016-07

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats de l'année 2015

	<i>Résultat de clôture 2015</i>	<i>Affecté en investissement (1068)</i>	<i>Résultats reportés au budget primitif 2016</i>
INVESTISSEMENT	- 24 818.61		- 24 818.61
FONCTIONNEMENT	198 549.07	25 818.61	172 730.46
TOTAL	173 730.46	25 818.61	147 911.85

001 déficit d'investissement : 24 818.61 €

Dépenses engagées non mandatées 2015 : 1000.00 €

Besoin de financement (1068) $24\,818.61 + 1\,000.00 = 25\,818.61$ € (1)

002 excédent de fonctionnement reporté : 172 730.46 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette affectation des résultats de l'année 2015 sur le budget primitif 2016

Objet : Vote des taux d'imposition 2016 – Délibération N° 2016 -08

Monsieur le maire informe qu'il a été décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2016. Il propose au conseil municipal de se prononcer sur les taux suivants :

- Taxe habitation : 18.21 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 20.06 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 24.48 %
- Taux pour la compensation foncière des entreprises (CFE) : 17.16 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de voter ces taux d'imposition pour l'année 2016.

Objet : Vote des subventions 2016 – Délibération N° 2016 -09

6574	Subventions	VOTE 2016	
	TOTAL	5327.80	
	ASLO Tourville	320.00	32*10 €
	Association Sportive collège J. Prévert	100.00	10*10 €
	Association "Club de l'Espérance"	260.00	
	Association "Les Toiles de Grainville"	260.00	
	Subvention exceptionnelle « Les Toiles Grainville	50.00	
	Association "Vivre à Grainville"	0	
	Association des Loisirs Grainvillais	260.00	
	Association des Loisirs Grainvillais	36.00	
	Association APE	650.00	
	Association APEL	650.00	
	Association Danse	550.00	
	Association des Anciens Combattants	120.00	
	Association Foot Verson	120.00	12*10 €
	Association Foot Vétérans	260.00	
	Association Gymnastique	260.00	
	Association Paralysés de France	68.00	
	CIFAC	38.30	1*38.30€
	Comité de jumelage Cheux	260.00	
	Familles rurales Evrecy	720.00	
	Foyer socio-éducatif collège Verson	150.50	43*3.5€
	Ligue Nationale contre le cancer	95.00	
	Société de Chasse	100.00	

Objet : Vote du budget primitif 2016 - Délibération N° 2016-10

1. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET :

Il est rappelé que le budget est voté par chapitre en section fonctionnement et en section investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
O11	charges à caractère général	237 285.66
O12	charges de personnel	267 202.00
014	Atténuation de produits	37 161.00
65	charges de gestion courante	157 608.80
66	charges financières	3 750.00
	DEPENSES REELLES	703 007.46
O23	Virement à la section d'investissement	19 800.00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	722 807.46

RECETTES		
013	Atténuation de charges	500.00
70	Produits des services	900.00
73	Impôts et taxes	287 457.00
74	Dotations et participations	246 656.00
75	Autres produits de gestion courante	14 060.00
77	Produits exceptionnels	504.00
	RECETTES REELLES	550 077.00
002	RESULTAT REPORTE	172 730.46
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		722 807.46

SECTION INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
20	Immobilisations incorporelles	5 000.00
21	immobilisations corporelles	9 500.00
23	Immobilisations en cours (travaux voirie + bâtiments)	24 800.00
16	Remboursement emprunts	13 500.00
001	Solde d'exécution négatif	24 818.61
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		77 618.61

RECETTES		
10	Fonds propres (TLE+FCTVA)	32 000.00
1068	Excédent de fonctionnement	25 818.61
	TOTAL RECETTES REELLES	57 818.61
O21	Virement de la section fonctionnement	19 800.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		77 618.61

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2016, à l'unanimité des membres présents.

Convention d'animation d'atelier « danse » - Délibération N°2016-11

Dans le cadre des activités périscolaires, monsieur le maire présente au conseil municipal la nouvelle convention d'animation conclue entre la mairie de Grainville sur Odon et Mademoiselle Lola MILLAN. Cette convention a pour objet de promouvoir un atelier d'animation « danse » au sein du regroupement pédagogique intercommunal Grainville-Mondrainville. Cet atelier se situe à Mondrainville, il a lieu les mardis et les jeudis en période scolaire de 15h30 à 16h30. La convention est conclue à compter du 18 avril 2016 au 5 juillet 2016. Le cout de chaque atelier, réellement effectué, est fixé à 25 € TTC l'heure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise monsieur le maire à signer ladite convention.

Transformateur rue de la 15^{ème} division écossaise : signature de l'acte notarié **Délibération N° 2016-12**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un acte notarié doit être signé chez maître Pascal CHUITON, notaire à CAEN, 12 rue du Tour de Terre. Cet acte a pour objet la constitution d'une servitude au bénéfice du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC), pour l'implantation d'un poste de transformation au sol simplifié de type PSA et pose de câbles haute et basse tension en souterrain représentant une servitude de vingt-sept mètres carrés (27m²), rue de la 15^{ème} division écossaise à Grainville sur Odon.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- consent au SDEC la servitude, ci-dessus exposée,
- autorise monsieur le maire à signer l'acte notarié chez maître Pascal CHUITON, notaire, associé d'une société civile dénommée « Xavier BARRE, Pascal CHUITON, Bertrand LISCH et Frédéric VIOLEAU, associé d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial » dont le siège est à CAEN (Calvados), 12 rue Tour de Terre.

Informations diverses

Monsieur le maire rappelle quelques dates de manifestations à venir :

- Accueil des allemands d'UNTERPLEICHFELD le jeudi 5 mai à la salle de la 15^{ème} division écossaise. La municipalité offre le petit déjeuner à leur arrivée (café-thé- viennoiseries).
- Cérémonie du 8 mai.

Une messe sera célébrée le dimanche 1^{er} mai en l'église de Grainville, suivie d'un dépôt de gerbe au monument aux morts. Le verre de l'amitié sera offert aux participants (anciens combattants et sympathisants) à la salle de la 15^{ème} division écossaise.

Monsieur le maire déclare que l'ordre du jour est épuisé et lève la séance à 21h15.